

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 novembre 2020

SÉCURITÉ GLOBALE - (N° 3527)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N ° 1419

présenté par

M. Lagarde et M. Brindeau

à l'amendement n° 1363 du Gouvernement

ARTICLE 24

Après le mot :

« municipale »

supprimer la fin de l'alinéa 3.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous-amendement supprime une condition de caractérisation de l'infraction. En effet, les forces de l'ordre doivent être protégées en tout temps et pas seulement lorsqu'elles sont en intervention.